



Notre bulletin mensuel pour une  
**VISION - PLANIFICATION - GESTION**  
optimale de votre patrimoine familial



NOS PARTENAIRES

*Sabourin Deraspe,  
Gestion de patrimoine*

Janvier 2014

## BIEN DÉMARRER L'ANNÉE 2014

Nous espÉrons que vous avez passÉ de belles FÊtes et que vous avez pris le temps de bien vous reposer!

Afin d'entrer de plain-pied dans cette nouvelle annÉEe, ne manquez pas notre rendez-vous annuel pour la Revue Économique 2013 et perspectives 2014.

Ce souper-confÉrence aura lieu le 30 janvier prochain, É 17 h, É nos bureaux situÉS au 15È Étagedu 1250, boulevard RenÉ-LÉvesque Ouest.

É cette occasion, nous accueillerons Gareth Watson, CFA, vice-prÉsident, Groupe de gestion de placements chez Richardson GMP. Francis et Gareth passeront en revue les faits saillants de l'annÉEe 2013 et exploreront les perspectives Économiques de 2014.

Veuillez noter que la prÉsentation de M. Watson sera donnÉEe en anglais; la version papier sera, quant É elle, disponible en franÇAis.

Merci de bien vouloir confirmer votre prÉsence en contactant JosÈe Mailhot par [courriel](#) dÉs aujourd'hui.

Au plaisir de vous y voir!

Francis Sabourin et Gilles Deraspe



1250, boul. RenÉ-LÉvesque  
Ouest,  
bureau 1500  
MontrÉal, QC H3B 4W8  
[courriel](#)  
[www.sabourinderaspe.ca](http://www.sabourinderaspe.ca)

**FRANCIS SABOURIN**  
514.989.4844 | [courriel](#)

**GILLES DERASPE**  
514.981.5770 | [courriel](#)



## QUELS SONT LES CHOIX?



La question qui nous revient souvent est de savoir comment structurer la détention d'un condo ou d'une maison aux États-Unis, et plus particulièrement en Floride.

Cet article vous présente brièvement les règles générales d'imposition américaines pour un non-résident, et les principaux modes de détention possibles.

1. Le gain imposable et l'estate tax
2. Les modes envisageables de détention par une société
3. Les modes de détention personnelle possibles
4. Autres modes de détention et autres considérations

[Consulter l'article](#)

---

## CELI ET SUCCESSION : LES PROBLÈMES SURGISSENT



Les spécialistes des successions sont habitués à traiter les REER ou les FEER des personnes décédées afin d'en réduire les conséquences fiscales. Le CELI ayant été lancé en 2009, ils ont de plus en plus fréquemment à s'occuper du transfert de ce produit d'épargne, et ils constatent que certaines questions restent à trancher.

Un CELI diffère de façon majeure d'un REER par un aspect, puisque les contributions faites au cours des années n'étaient pas déductibles d'impôt. De façon générale, lors du décès, il n'y a pas d'impôt à payer sur la valeur du CELI à la date du décès.

[Consulter l'article](#)

---

## VOUS AVEZ MANQUÉ UNE ÉDITION PRÉCÉDENTE DU BULLETIN VPG ?

Venez consulter les plus récents bulletins sur notre site web, à lire ou à relire.

[Cliquez ici](#)

---

Sabourin Deraspe, Gestion de patrimoine | [www.sabourinderaspe.ca](http://www.sabourinderaspe.ca)

*Nous simplifions la vie de nos clients.*

Les opinions exprimées dans ce rapport sont des opinions de l'auteur; le lecteur ne doit pas supposer qu'elles reflètent les opinions ou les recommandations de Richardson GMP ou de ses sociétés affiliées. Les hypothèses, opinions et estimations représentent notre jugement en date de publication de ce document et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Nous ne garantissons pas l'intégralité ou l'exactitude des renseignements contenus

dans ce document, et, en conséquence, vous ne devez pas les utiliser comme référence. Avant de suivre des recommandations, vous devriez évaluer si elles sont adaptées à vos circonstances particulières et, au besoin, demander conseil à des professionnels. Le rendement passé n'est pas révélateur des résultats futurs. Richardson GMP Limitée est membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Richardson est une marque de commerce de James Richardson & Fils, Limitée. GMP est une marque de commerce déposée de GMP Valeurs Mobilières S.E.C. Ces deux marques sont utilisées sous licence par Richardson GMP Limitée.